

PROVINCE DE LUXEMBOURG - ARRONDISSEMENT DE MARCHE
COMMUNE DE MANHAY

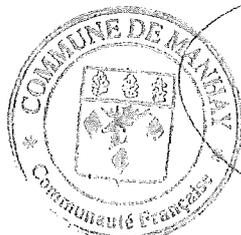
AVIS

Il est porté à la connaissance des Administrés qu'à partir de ce jour, les modifications budgétaires communales n° 1 ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2023 sont déposées à la Maison Communale où quiconque peut en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux, conformément à l'article L1313-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) et de la nouvelle loi communale (NLC).

Manhay, le 14 juillet 2023

La Directrice générale f.f.,
MN. DUBOIS

Par le Collège :



Le Bourgmestre,
G. HUET

PROVINCE DE LUXEMBOURG - ARRONDISSEMENT DE MARCHE

COMMUNE DE MANHAY

AVIS

Il est porté à la connaissance des Administrés qu'à partir de ce jour, le Compte communal de l'exercice 2022 est déposé à la Maison Communale où quiconque peut en prendre connaissance, conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et de la Nouvelle Loi Communale (NLC).

Manhay, le 17 juillet 2023.

Par le Collège :

La Directrice générale f.f.,
MN. DUBOIS



Le Bourgmestre,
G. HUET